Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard - Comité syndical du 31 mars 2022

Relevé de décisions

Présents :

Collectivités membres	Délégués titulaires présents	Délégués suppléants votants
Communauté de communes de Yenne	Guy Dumollard, Martine Gojon, Laurence Boiron	Lauriane Couturier Saint-Maurice
Communauté de communes Val Guiers	Paul Regallet, Georges Cagnin, Jean-Claude Paravy, Jean-Pierre Drevet Santique	
Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette	Thomas Ilbert, Frédéric Touhirat, André Bois, Christophe Veuillet, Marie-Lise Marchais	

Délégués suppléants présents sans droit de vote : Marie-Christine Bailet, Claude Lesage, Yves Argoud, Daniel Tain
Excusés : François Moiroud, Virginie Girod,

1- Délibérations

➢ **Finances :**

- **Budget Primitif 2022 et participations – ANNEXE 1.**

Le Président indique que comme annoncé lors du DOB, les dépenses programmées correspondent aux actions prévues dans les différents domaines d'intervention du SMAPS avec une part prépondérante de l'ingénierie
La section de fonctionnement est tout juste à l'équilibre, quand la section d'investissement dispose de plus de marge.
Les délais de paiement des subventions, européennes notamment, conduisent à des mesures de prudence dans les prévisions, tant en dépenses qu'en recettes.
Quelques précisions sont apportées :

- Hausse de la dotation aux amortissements : liée aux études de 2021 (Vélo, Tepos, notamment)
- Impact de la politique cyclable dans les 2 sections
- Maintien des cotisations à 10 € par habitants
- Précieux maintien du soutien du Département sur le CTS et futur contrat départemental

Le budget primitif 2022 (budget général) s'élève à :
- 1 384 989,40 € en dépenses de fonctionnement
- 1 384 989,40 € en recettes de fonctionnement
- 225 753,67 € en dépenses d'investissement
- 389 335,51 € en recettes d'investissement

Il est proposé de voter le BP en suréquilibre.

Les participations des communautés de communes adhérentes pour l'année 2022 seront appelées sur la base de la population INSEE en vigueur au 1er janvier 2022 sur la base de 10 €/habitant et s'établissent comme suit :

Collectivités	Population municipale 2022	Cotisation 2022
CC Lac Aiguebelette	6 081	60 810 €
CC Yenne	7 258	72 580 €
CC Val Guiers	12 281	122 810 €
Total	**25 620**	**256 200 €**

Le Comité syndical, à l'unanimité, donne son accord sur la proposition de BP et la délibération associée.

➢ **Culture :**

- **Nouvelle convention triennale CTEAC – ANNEXE 2.**

Le Vice-président à la Culture présente les orientations de cette convention dans la continuité de la précédente :

- Orientations tous publics et une partie visant le public jeunes
- Volonté d'intervenir sur les 3 EPCI
- Même enveloppe que précédemment
- Volonté d'ancrer ce programme dans des dispositifs existants, pour ne pas être « hors sol »

Il précise que le renouvellement a lieu tous les 3 ans depuis 2014. Il indique une évolution au niveau du Comité de pilotage : évolution sur les votants : 1 structure = 1 voix.

Le Comité syndical, à l'unanimité, donne son accord sur cette délibération.

2- Actualités

➢ **CTS Contrat Territoire Savoie : information sur le nouveau contrat départemental**

Rappel sur le CTS 3 G :

6 590 000 € sur 2014 – mi 2022 : 8,5 ans – 775 K€ / an

Au 1er décembre 2021 :

Fonctionnement

259 subventions de fonctionnement – associations culturelles et sociales, SMAPS, CCAS, …

47 % du montant – 11 442 € en moyenne par subvention de fonctionnement

Investissement :

69 projets subventionnés– Communes, Com com…

53 % du CTS et plus de 47 978 € en moyenne par subvention

11 projets supérieurs ou égal à 100 K€

Bilan du CTS 3 G

Répartition par bénéficiaires

au 20 janvier 2022

SMAPS	62	1 623 474	26%
dont Fonctionnement	62	1 692 994	
CC VAL GUIERS	12	467 687	7%
dont Fonctionnement	6	33 779	
dont Investissement	6	433 908	
PONT DE BEAUVOISIN	5	398 000	6%
dont Investissement	5	398 000	
SAINT GENIX LES VILLAGES	4	360 000	6%
dont Fonctionnement	1	10 000	
dont Investissement	4	350 000	
SIAEP REGION DU THIERS	9	266 470	4%
dont Investissement	9	266 470	
SM EAUX ASS DU GUIERS ET AINAN	3	242 200	4%
dont Investissement	3	242 200	
SAINT BERON	2	200 000	3%
dont Investissement	2	200 000	
CC YENNE	9	198 105	3%
dont Fonctionnement	3	5 992	
dont Investissement	6	192 113	
LEPIN LE LAC	2	180 000	3%
dont Investissement	2	180 000	
CC LAC D AIGUEBELETTE	19	170 348	3%
dont Fonctionnement	17	118 348	
dont Investissement	2	52 000	
LA BAUCHE	3	157 400	3%
dont Investissement	3	157 400	
ASSOCIATION ACTY INITIATIVES	8	153 900	2%
dont Fonctionnement	8	153 900	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	13	110 367	2%
dont Fonctionnement	13	110 367	

Elaboration du Contrat Départemental 2022 – 2028

- Informations issues du CRTE sur les projets des collectivités du territoire,
- 4 700 000 € voté par le Département pour l'Avant-Pays-Savoyard Chartreuse, soit 783 333 € / an
- Montant annuel identique au montant CTS 3 G

1.1 Mobilité douce
1. 2 Alimentation et Circuits-courts
1.3 Agriculture et Forêt
1.4 Environnement et Biodiversité
1.5 Tourisme et Patrimoine
1.6 Développement durable et Transition énergétique
1.7 Eau potable et Assainissement

2.1 Ecoles et accueil petite enfance
2.2 Culture
2.3 Services, développement social et Santé
2.4 Sports et Jeunesse
2.5 Aménagements urbains et Equipements structurants
2.6 Développement local

3.1 « Reste à affecter »

Objectif : Finalisation du futur Contrat Départemental en avril 2022

➢ CRTE Contrat de Relance et de Transition Ecologique :

Voir en annexe le tableau présenté le 25 mars avec la Sous-préfète en attendant actualisation par la Préfecture, et rappel de la mise en place d'un outil de recensement et suivi des projets.

➢ **Culture :**

- Appel à candidatures suite à la démission de la chargée de mission Culture

Le Vice-président informe de la démission de la chargée de mission Culture. Le départ du Smaps sera effectif fin mai (et congés jusqu'au 12 juin).
Il informe du lancement de l'appel à candidatures le 29 mars pour retour de candidatures fin avril au plus tard. Un tuilage de quelques jours est souhaité pour la passation des dossiers.

- Convention EAC Enseignements artistiques et culturels : la consultation sera lancée avant son départ de façon à ne pas prendre de retard.

➢ **Fonds européens :** informations sur Alcotra et Leader

Alcotra : état d'avancement des projets :

- En phase de fin de programmation, entre septembre 2022 et juin 2023 selon les thématiques
- **1 séminaire sur les opportunités de la coopération européenne, le 9 juin journée, à la Maison du lac,** en présence de tous les partenaires du projet et dans l'optique de nouvelles coopérations dans des projets simples et thématiques

Echéances : Les premiers projets simples peuvent être déposés avant l'été 2022

LEADER :

La programmation actuelle est en phase finale aussi (jusque courant 2024)
La nouvelle programmation va s'organiser dans un contexte administratif et géographique différent à la demande expresse du Président de la Région AURA

⇨ Passage de 42 GAL Groupe d'Action Locale en AURA à 12, soit 1 par département en moyenne
⇨ Cela remet en cause complètement l'organisation actuelle
⇨ L'AMI Appel à manifestation d'Intérêt doit paraitre début avril avec les modalités de mise en œuvre
⇨ Ce que l'on sait déjà : minimum 9 EPCI, 200 000 habitants, et 2 500 km²

- ⇨ 2 scenarios sont possibles et sont en cours d'étude :
  - Regroupement autour des 2 parcs des Bauges et de Chartreuse et tous les territoires voisins «historiques » (Cœur de Savoie, Grésivaudan, Belledonne, Grand Chambéry, Avant Pays Savoyard)
  - Regroupement autour des GAL déjà en coopération sur la ViaRHona du Léman à Lyon
- ⇨ Une réunion politique en principe le 25 avril au soir en visio sur le projet « Parcs » (Présidents d'EPCI et de GAL)
- ⇨ Une réunion politique en principe autour de la mi-mai pour le projet « Rhône » (en cours)

Echéances :

Le périmètre devra être arrêté avant l'été 2022
La candidature devra être déposée avant la fin 2022

3- Questions diverses

- **Information sur les SCOT et les évolutions nationales :**

Le Président indique que la Région va modifier son Sraddet. Un travail technique et politique est en cours pour trouver un bon équilibre entre les territoires qui ont déjà travaillé sur les baisses de consommation du foncier et ceux qui n'y ont pas encore travaillé
Espace fonctionnel pour l'APS : avec Annecy, Métropole Savoie et Bugey Sud
Les propositions seront revues par la Région qui décidera.
Echéance : octobre 2022 pour donner un avis de la conférence des SCOT.
Prochaine réunion fin avril

- **Informations sur les décisions prises en bureau syndical depuis le 24 février 2022** : voir Annexe 3

- **Planning des prochaines réunions du Comité syndical** : 23 juin à 18h30

Le Président
Guy DUMOLLARD

avant pays savoyard
Syndicat mixte
Avant-Pays Savoyard
Parc d'activités Val Guiers
73330 BELMONT TRAMONET
Tél. 04 76 37 21 54 - Fax 04 76 37 21 60

ANNEXES

- **ANNEXE 1 – BUDGET PRIMITIF 2022 ET PARTICIPATIONS**

- **ANNEXE 2 - CONVENTION TRIENNALE CTEAC**

- **ANNEXE 3 – décisions prises en bureau syndical depuis le 24 février 2022**

➢ ANNEXE 3 – décisions prises en bureau syndical depuis le 24 février 2022

Délibération 1. TEPOS : convention d'entente avec Grand Lac sur le Contrat chaleur

Le Président rappelle que le SMAPS est engagé dans la démarche Territoire à Energie Positive et a engagé un partenariat avec la Communauté d'Agglomération Grand Lac, pour la mise en place d'un Contrat Chaleur Renouvelable (CCR) auprès de l'ADEME.

Le CCR est un dispositif de financement de projet, où l'ADEME vient déléguer à un ou plusieurs territoires la gestion d'aides aux projets de chaleur renouvelable. Conclu sur une durée de 3 ans, renouvelable une fois, un CCR permet de financer :

- *L'installation (en remplacement ou en neuf) de systèmes de production de chaleur à base de bois-énergie, de géothermie ou de solaire thermique*
- *La création ou l'extension de réseaux de chaleur renouvelable.*

Les financements accordés sont forfaitaires, et peuvent monter jusqu'à 50%, pour les études et les investissements.

Sont éligibles les structures publiques ou privées disposant d'un SIRET (collectivités, entreprises…), situées sur le territoire ayant contractualisé. Les particuliers et services de l'Etat ne peuvent bénéficier de ces aides.

Sur Grand Lac et l'Avant Pays Savoyard, le CCR est en cours de construction. Pour se mettre en place, une candidature justifiant de la capacité à atteindre des objectifs doit être déposée auprès de l'ADEME et acceptée. A l'échelle de l'Avant Pays Savoyard, ce sont 200 à 400 000 € de subventions attendues pour le territoire, permettant de déclencher 600 k€ à 1,2 M€ d'investissement pour 20 à 30 projets (variable selon le nombre et la taille des projets). Pour permettre l'animation et la coordination du CCR, l'ADEME délivre une enveloppe au(x) territoire(s) lauréats. Dans le cas du groupement Grand Lac – SMAPS, cette enveloppe serait constituée de 100 k€ de part fixe et 100 k€ de part variable, dépendant de l'atteinte des objectifs :

- *Si les résultats sont en-dessous de 60% des objectifs, la part variable versée est nulle.*
- *Si les résultats sont entre 60% et 100% des objectifs, la part variable est proportionnelle à l'atteinte des objectifs (ex : résultat = 70% objectif ➔ part variable versée : 70% x 100 k€= 70 000 €)*
- *Si les résultats sont supérieurs ou égaux aux objectifs, la part variable versée est de 100 k€*

En vue de la contractualisation du CCR, une convention d'entente a été travaillée pour définir les modalités de fonctionnement entre les deux territoires. Elle prévoit notamment :

- *Le budget total pour l'animation du CCR et la répartition des bénéfices ou des coûts, en cas d'atteinte ou non des objectifs.*
- *Le portage du groupement par la communauté d'Agglomération de Grand Lac*

***Les membres du Bureau syndical, à l'unanimité approuvent** le dépôt d'une candidature à l'ADEME afin de bénéficier d'un contrat chaleur renouvelable et donnent leur accord pour porter une candidature conjointe à la mise en place d'un contrat chaleur renouvelable en groupement avec la communauté d'agglomération de Grand Lac auprès de l'ADEME. Ils valident les différentes modalités du projet et autorisent le Président à prendre toutes les mesures correspondantes.*

Délibération 2. REZO LIRE - Dépôt de demandes d'aide pour le développement des services numériques du réseau des bibliothèques

L'innovation numérique en bibliothèque a pour but de satisfaire au mieux les besoins des publics, mais aussi d'en conquérir de nouveaux et de se positionner comme un acteur majeur de la dynamique culturelle et sociale d'un territoire. Le projet s'inscrit dans le développement des services des bibliothèques REZO LIRE, ainsi que dans la continuité des projets amorcés depuis 2019. Pour 2022 et 2023, les thématiques sont les suivantes :

- ***Vers des bibliothèques accessibles** : Si l'intégration demande à l'individu de fournir des efforts pour s'adapter à la société dans laquelle il vit, l'inclusion reverse les rôles et invite la société, et donc la bibliothèque, à accueillir les publics avec leurs différences culturelles, physiques ou sociales. La bibliothèque favorise le vivre ensemble et l'échange entre personnes ayant des besoins documentaires spécifiques. (Revue Bibliothèque(s) n°80). Cet aspect du projet peut prendre plusieurs aspects. Sur 2022 et dans un premier temps, il s'agira de déployer une offre importante d'e-books, livres audios, liseuses… et d'en effectuer la communication. En partenariat avec Savoie biblio et d'autres associations ou organismes du territoire. 2023 confortera le déploiement de cette offre.*
- ***Des bibliothèques connectées aux usagers** : Mise en œuvre de services facilitateurs et de fonctionnalités collaboratives : paiement en ligne, inscription en ligne (adhésion et animations), gestion des commentaires, mise en route d'une newsletter, possibilité de rédaction de contenus (conseil lecteur, coup de cœur…) etc…*
- ***L'éducation aux médias et à l'information :** Les bibliothèques sont des lieux d'accès au savoir qui proposent des collections papier et qui donnent accès à des ressources numériques ainsi qu'à internet. Dans la société d'aujourd'hui, l'information est partout et, est relayées massivement sans vérification préalable. C'est pourquoi les bibliothèques vont proposer des ateliers (autour de la presse, des fakes news, etc…) afin que chaque citoyen puisse aiguiser son esprit critique et partager des informations de manière éclairée et responsable. Un partenariat avec les écoles pourra être envisagé.*
- ***La parentalité numérique** : Ce point développement, au programme du projet 2020/2021 du renforcement des services numériques innovants en bibliothèques, n'a pas pu se dérouler en raison de la crise sanitaire. Il est donc reporté sur 2022 et 2023 avec des partenariats privilégiés avec certains organismes sociaux.*

  - ***Plan de financement – Projet sur 2 ans (2022 et 2023)***

Dépenses subventionnables pour 2 ans		***Recettes***	
Frais d'emploi (10h/semaine) poste Mélanie Arrivé	*11 990,92 x 2= 23 981,84*	*Leader FEADER 80%*	*22 063,3*
Dépenses indirectes 15%	*1 798,64 x 2 = 3 597,28*	*Autofinancement*	*5 515,82*
Total	*27 579,12*	*Total*	*27 579,12*

Les membres du Bureau syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité valident ce projet.

BP 2022 - CS 31 MARS 2022

Janvier 2022 : 25 620 habitants

version CS 31/03/2022

Fonctionnement

DEPENSES

Général	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Fournitures d'entretien	800,00	609,24	800,00
Petit equipement	1 000,00	499,11	1 000,00
Fournitures administratives	3 500,00	3 203,17	3 500,00
Autres fournitures (masques)		81,24	-
Carburant		20,00	5 500,00
Locations bureaux CCVG	6 000,00	6 000,00	13 800,00
Charges locatives et affr	10 000,00	12 460,64	11 000,00
Pneus voitures + montage - Entretien voitures		1 102,44	1 500,00
Taxe sur les véhicules (carte grises)		792,52	-
Annonces et insertions	500,00		500,00
Primes d'assurance Sofaxis	14 500,00	13 775,37	15 000,00
Assurance MMA	1 500,00	2 946,30	1 500,00
Documentation (DL)	450,00	443,88	450,00
Indemnité comptable			
Honoraires			
Avocat	1 500,00	4 685,00	4 000,00
Maintenance Berger-Levrault	2 400,00	2 213,97	2 400,00
Maintenance informatique	3 200,00	3 343,14	3 500,00
Fêtes et cérémonies	1 000,00	1 265,60	1 000,00
Nouveau mandat : éduc tour, rando territoire	2 000,00		500,00
Mission archivage	3 000,00		3 000,00
Médecine du travail	100,00	7,60	100,00
Publications et communication			400,00
Frais de télécommunication	12 500,00	14 127,67	12 000,00
service bancaire		8,50	
hébergement site web	1 000,00	564,00	1 000,00
Coaching RH	3 000,00		3 000,00
Charges financières (frais ligne trésorerie)	500,00	180,00	500,00
Adhésions			
AGATE	1 100,00	1 100,00	1 100,00
CNAS	2 200,00	2 332,00	2 400,00
CDGFPT contrat assurance groupe	350,00	337,76	350,00
CAP RURAL	500,00		500,00
FFCT	780,00	780,00	780,00
FN SCOT	300,00	300,00	300,00
Initiative Savoie	50,00		100,00
ADIL		500,00	500,00
MOT Affaires européennes	4 000,00		-
Indemnités élus	28 000,00	27 107,63	27 200,00
Indemnité inflation			600,00
Dotation initiative Savoie			10 000,00
Fonds de compensation SFT (supplément familial)		555,00	
Capital décès		40 704,00	
	105 730,00	142 045,78	129 780,00
Direction - Administration			
Charges de personnel direction	71 500,00	104 962,81	68 000,00
Charges de personnel secrétariat (0,60ETP)	18 200,00		19 800,00
Charge de personnel RH + matériel	10 100,00	2 967,69	8 000,00
Charge de personnel Compta (Virginie)		3 275,33	3 300,00
Charges de personnel : Stage communication	1 000,00		
Frais de déplacement	1 000,00	620,59	500,00
Formation	1 000,00		1 000,00

RECETTES

Général	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Solde opération TEPCV			
EPCI	254 540,00	254 540,00	256 200,00
Cœur de Chartreuse / convention	4 000,00	5 458,00	2 500,00
Cœur de Chartreuse / Enquête mobilité			4 300,00
Fisac	-		
Trop perçu Orange		17,74	
Avoir assurance personnel 2019			
Cotisation DGFIP		0,55	
Remboursement indemnité inflation			600,00
Fonds compensation SFT 2019 (cpte 6479)		4 568,00	
Remboursement capital décès Sofaxis		13 888,00	
	258 540,00	278 472,29	263 600,00
Direction - Administration			
CD73 - CTS animation territ	80 000,00	80 000,00	90 000,00
Indemnités journalières		570,18	

Animation territoire - fêtes et cérémonies	500,00		500,00				
Régul CNRACL (suite erreur de tiers en 2021)			1 972,05	Régul CNRACL (suite erreur de tiers en 2021)			1 972,05
	103 300,00	111 826,42	103 072,05		80 000,00	80 570,18	91 972,05
Economie				***Economie***			
Charges de personnel	52 400,00	51 140,57	54 200,00	Aura Entreprises	57 800,00	56 540,57	56 500,00
Contribution AURA Entreprises	15 000,00	15 000,00	15 000,00	Participation 3 EPCI	15 000,00	15 000,00	15 000,00
réunion PFIL - fêtes et cérémonies	600,00	456,76	600,00				
Dispositif Alizé (2021-23)	2 000,00		4 000,00				
Annulation ttires CCLA 2019 et 2020			6 824,00				
Régul CNRACL (suite erreur de tiers en 2021)			2 817,24	Régul CNRACL (suite erreur de tiers en 2021)			2 817,24
	0,00	66 597,33	83 441,24		72 800,00	71 540,57	74 317,24
Tourisme				***Tourisme***			
Patrimoine, APN et Natura 2000				***Patrimoine et Natura 2000***			
Charges de personnel	55 700,00	54 037,16	56 000,00	CTS patrimoine	26 000,00	26 000,00	26 000,00
Charges de personnel N2000			10 000,00				
Frais mission N2000			2 000,00				
Frais de déplacement	2 500,00	2 430,83	2 000,00				
Formation	500,00		500,00	natura 2000 - 2018 - Etat / Dreal			
Prestation accompagnt technique Natura / CEN et FNE (6226)	11 720,00	4 245,70	11 720,00	natura 2000 - 2019 - Etat / Dreal			
Animations études Natura 2000 / Communication (6226)	21 200,00	12 889,00	20 000,00	natura 2000 - 2020 - Etat / Dreal	33 500,00		30 680,00
Fêtes et cérémonies	300,00	75,00	300,00	natura 2000 - 2021 - Etat / Dreal			33 000,00
Suivi Balisage Chemins du Soleil VTT (6226)	1 000,00						
Subvention Club VTT Aigu. Pour l'APS	500,00	500,00	500,00				
Etude FFRP St Jacques de compostelle	750,00	-	750,00				
Régul CNRACL (suite erreur de tiers en 2021)			3 010,92	Régul CNRACL (suite erreur de tiers en 2021)			3 010,92
	94 170,00	74 177,69	106 780,92		59 500,00	26 000,00	92 690,92
Mobilité				Mobilité Vélo			
Vélo							
Dépenses de personnel Avelo2			19 000,00				
Communication , outils de com	3 000,00		3 000,00	Leader			
Ateliers animation et com /schéma directeur	4 000,00			Leader /Carto vélo	2 000,00		2 000,00
Autres actions de com	2 000,00			Leader / actions suite Schéma dr	2 000,00		
Maintenance vélos service			400,00	ADEME / AAP Vélo frais poste			2 000,00
batteries			250,00				
Autres actions mobilité				Ademe sur Avelo2 RH			14 500,00
Interventions SPL spécifiques	1 000,00			Participation EPCI Avelo2			4 500,00
Etude Mobilité	20 000,00			Financements sur étude Mobilité	7 000,00		
	30 000,00	0,00	22 650,00		11 000,00	0	23 000,00
Leader				**Leader**			
Charges de personnel - chargé de mission	57 500,00	17 079,65	57 100,00	Leader / Poste chargé mission	63 800,00	57 574,32	48 000,00
Charges de personnel - secrétariat gestion (0,40 ETP)	12 000,00		13 200,00	Leader / Poste chargé mission			
Mission EVA Fleuret		5 289,48					
AGATE - Mission PERROUD Pascal (soutien Leader)		9 908,46					
AGATE - Mission GUILLOT Jean-Marie (évaluation Leader)		3 230,25					
Frais de déplacement	2 000,00	33,60	1 000,00	Leader / Poste gestion			11 000,00
Formation	500,00		500,00	Leader / Poste gestion			
Coordination stratégie touristique			6 000,00	CTS / strat touristique	3 050,00		3 000,00
Etude Plan tourisme APS Chartreuse	10 500,00	5 104,68		CTS / Plan tourisme APS Chartreuse	5 000,00		5 000,00
Prestations Montée en compétences Tourisme	15 000,00	260,00	20 000,00	Leader / Montée en compétences	12 000,00		16 000,00
Educ tour transport		200,00	200,00	EPCI / Montée en compétences	4 000,00		4 000,00
Carte Via Rhona				Leader / carte via rhona	6 800,00	6 771,67	
Schéma signalétique ViaRhona							
Coopération - fêtes et cérémonies	1 500,00	24,76	500,00				
communication	2 500,00						
	101 500,00	41 130,88	98 500,00		94 650,00	64 345,99	87 000,00
Alcotra				**Alcotra**			
PCC				***PCC***			
restitution avance/paiement au délégataire			1 000,00				

PCC charges de personnel	1 000,00		2 000,00	PCC Avance 10 % et recettes sur actions			
PCC frais généraux/ petit matériel			500,00	Alcotra FEDER	25 000,00		27 000,00
PCC déplacements			500,00				
PCC prestations	20 000,00	557,20	30 000,00				
EXPLORLAB				***EXPLORLAB***			
restitution avance/paiement au délégataire			10 000,00				
EXPLORLAB frais généraux/petit matériel				ExplorLab - avance 10% et recettes			
EXPLORLAB prestations	9 000,00	1 260,00	1 260,00	Alcotra FEDER	8 500,00	4 239,68	
INNOVLAB				***INNOVLAB***			
restitution avance/paiement au délégataire			20 000,00	Innovlab, avance 10 % et recettes			
INNOVLAB charges de personnel	500,00		500,00	Alcotra FEDER	9 000,00	64 571,93	
INNOVLAB frais généraux/petit matériel	500,00						
INNOVLAB déplacements			100,00				
INNOVLAB prestations	8 000,00	1 260,00	1 260,00				
SOCIALAB				***SOCIALAB***			
restitution avance/paiement au délégataire			35 000,00	Socialab avance 10 % + recettes			70 000,00
restitution avance/paiement aux autres partenaires			70 000,00	Alcotra FEDER	4 000,00		
SOCIALAB charges de personnel	500,00		500,00				
SOCIALAB déplacements			100,00				
SOCIALAB prestations	3 000,00	1 260,00	1 260,00				
	42 500,00	4 337,20	173 980,00		46 500,00	68 811,61	97 000,00
Culture				***Culture***			
Charges de personnel Culture	42 900,00	104 686,10	45 100,00				
Charges de personnel Lecture	62 200,00		65 200,00	CTS	14 970,00	14 946,00	14 970,00
Frais de déplacement culture	1 500,00	1 349,01	1 000,00	CTS sur EAPLL	5 000,00	2 500,00	5 000,00
Frais déplacement lecture	5 000,00	3 591,11	2 000,00	Région sur EAPLL et festival	5 000,00		10 000,00
Formation	1 000,00		1 000,00				
Prestation / matériel	500,00			locations	1 000,00	495,00	500,00
CTEAC / résidence artistes 2020	30 660,00	53 527,00		DRAC CTEAC	49 000,00	49 000,00	49 000,00
CTEAC / résidence artistes 2021	69 000,00		69 000,00	Région CTEAC -	8 000,00		16 000,00
Part CCLA CTEAC			-	EPCI sur CTEAC	20 000,00	20 000,00	12 000,00
Volet Culture				EPCI sur EAPLL / évenement alternance EAPLL	9 000,00	9 000,00	5 000,00
En Avant Pays le Livre	35 000,00	35 066,41	3 000,00	Conseil SavoieMB - EAPLL	7 000,00	7 000,00	
Evenement altenance EAPLL 2022 - 23			6 500,00				
Mutualisation de la com : Agenda, site, cartes...	15 000,00	8 403,42	14 000,00	CTS Mutualisation Com / agenda	4 000,00	5 000,00	4 000,00
Parcours artistiques (portage SMAPS)	86 500,00	85 125,00	87 500,00	Leader sur Structuration			
				Département parcours artistiques	48 000,00	49 000,00	48 000,00
				EPCI- parcours artistiques	37 500,00	37 500,00	37 500,00
Volet lecture							
Ma bib en fête	4 600,00	69,27	6 000,00	**LECTURE**			
Animations lecture	8 300,00	6 322,62	5 600,00	Savoie Biblio sur manifestation bib	2 000,00		2 000,00
				CTS / Actions CTL RezoLire	8 500,00	8 500,00	8 500,00
				Indemnités journalières			
Communication	3 020,00	3 656,23	200,00				
				Communes / Rezolire (part réseau lecture)	25 800,00	26 631,00	26 700,00
Numérique - atelliers	430,00	1 444,04	5 600,00	EPCI / Participat° réseau lecture	6 000,00	6 000,00	6 000,00
Maintenance logiciel réseau	3 600,00	3 757,35	3 800,00	DRAC / DGD lecture	25 400,00	25 275,00	26 426,00
				CTEAC / Anim lecture (DRAC)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
				LEADER sur services numériques 2019	14 200,00	14 176,68	
REZOLIRE			300,00	LEADER sur digitalisation 20-21	20 100,00		25 700,00
Remboursement Domessin Champagneux Yenne / Drac	10 700,00	21 254,00	11 740,00	Leader lecture 2022/2023			11 050,00
				CNL / lecture			
				communes/maintenance	3 600,00	3 568,88	3 800,00
				Revente matériel EAPLL 2021			200,00
	379 910,00	328 251,56	327 540,00		319 070,00	283 592,56	317 346,00

Energie - TEPOS				***Energie - TEPOS***			
Charges de personnel	42 500,00	42 237,00	42 500,00	ADEME / Poste (forfait)	24 000,00	24 300,00	24 000,00
Frais de déplacement	1 000,00	487,63	600,00	Ademe / Communication (50%)	2 500,00		
Formation	500,00		500,00	Ademe / formation sensibilisation	1 800,00		6 400,00
Création charte graphique + logo	1 500,00	5 736,00		Leader / SDE5 CE"P (80 %)	6 400,00		
prestation communication (flyers et affiches)	3 000,00	152,40	1 000,00	LEADER/Formation-sensib	6 200,00		
prestations / actions				LEADER/Communication (30%)	1 500,00		
Aide adhésion service CEP - SDES	8 000,00			LEADER/ Convention ASDER (80%)	8 000,00		
Communication (conception, édition...)	5 000,00		2 000,00	LEADER (80%) - Eco-défis + com' /formation divers			6 700,00
Formation & sensibilisation	5 000,00		6 000,00	LEADER (80%) - Sensibilisation grand public			16 000,00
Convention ASDER	16 000,00	4 800,00	16 225,00				
Eco-défis : convention CMA	1 000,00		1 000,00	ADEME (70 %) Etude potentiel chaleur			14 000,00
Eco-défis : édition supports			900,00	ACTEE (50%)			1 500,00
Eco-défis : prestation de services (vidéos...)			2 000,00	CTS TEPOS		9 520,00	
Eco-défis : fêtes et cérémonies			1 600,00	EPCI Participat° 3 Com Com SPPEH (FAIRE) - PTRE - Voir aussi Habitat		12 727,00	5 700,00
Annonces et insertions		50,00	50,00				
Fêtes et cérémonies		817,80	1 000,00	Subvent° Départ PTRE 73 (SPPEH) - Solde 2021		2 733,00	4 200,00
Abonnement logiciel Indesign Adobe		287,77					
Sensibilisation élus- Fresque du climat		3 200,00					
Sensibilisation gd public -			15 000,00				
Convention ASDER TEPOS		18 400,00					
Convention ASDER SPPEH 2021		6 613,00					
Animation SPPEH 2022			7 763,00				
Etude potentiel chaleur renouvelable			16 000,00				
Prestation accompagnement Cd73 (PTRE/SPPEH)		1 200,00	6 313,00				
	83 500,00	83 981,60	120 451,00		50 400,00	49 280,00	78 500,00
Habitat				***Habitat***			
OPAH Animation			10 000,00	ANAH Animation OPAH			46 000,00
ASDER convention	4 800,00		-	CLER / Slime	3 500,00		3 500,00
Programme SLIME	7 500,00	2 866,00	-	CTS - étude habitat T1 + T2	7 000,00	2 000,00	10 000,00
Cotisation ADIL	500,00			DREAL - étude habitat	15 000,00		
Etude habitat - Vvivante (phases A e B)	1 500,00	1 855,50		ANAH - étude habitat	10 200,00		10 200,00
Suite étude Habitat Vvivante (phase C)	20 000,00	5 610,00	18 000,00	ANAH sur tranche condi 1	8 000,00		-
prestations actions / habitat et Sppeh	22 500,00			ANAH prestations actions / habitat	15 000,00		-
SPPEH - prestations				CTS prestations actions / habitat	5 000,00		-
	56 800,00	10 331,50	28 000,00		63 700,00	2 000,00	69 700,00
SCOT				***SCOT***			
Chef de projet SCOT	64 200,00	94 300,46	64 200,00	CG CTS chef de projet	24 000,00	24 000,00	24 000,00
Technicien SIG	30 200,00		32 000,00	CG CTS technicien SIG			
Déplacements	1 000,00	1 953,64	1 000,00				
Formations	1 000,00	500,00	500,00				
Honoraires							
Prestation d'avocat	2 000,00		2 000,00				
Maintenance esri Arcgis SIG	1 500,00	1 452,00	1 500,00				
Séminaire évaluation annuelle - fêtes et cérémonies	1 000,00		500,00				
	100 900,00	98 206,10	101 700,00		24 000,00	24 000,00	24 000,00
Etudes				***Etudes***			
Sub Maison + Chbre agri	12 500,00		7 500,00	Etat ou CD73 (crédit spécifique) / PAT	10 000,00		
Démarche foncière - CLIF	10 000,00		-	Leader / Foncier et Alimentaire	14 000,00		
PAT Plan Alimentaire Territorial ou Actions alimentaires	15 000,00						
Modélisation MODEOS fct	3 200,00	3 185,00	-				
Etude déplacements ménages	10 000,00	6 126,25	6 126,00				
Etude CRTE (6226) - Agate		13 500,00	13 500,00	ANCT (Accompagnement mise en place CRTE)		20 000,00	-
	50 700,00	22 811,25	27 126,00		24 000,00	20 000,00	-

Dépenses imprévues (022)			10 359,52				
Charges exceptionnelles (678)							
		-		Reprise de subvention			3 266,67
Virement section d'inv							
Dotation aux amortissements (6811)	39 200,00	39 123,24	51 608,67	*Excédent fct n-1*	*216 808,34*	*216 808,34*	*162 596,52*
Total fonctionnement	**1 258 210,00**	**1 022 820,55**	**1 384 989,40**		**1 320 968,34**	**1 185 421,54**	**1 384 989,40**
Investissement		**DEPENSES**		***Investissement***		**RECETTES**	
Matériel de Bureau + photocopieur	5 000,00		2 000,00				
PC + tel	5 000,00	2 794,90	2 000,00				
Restes à réaliser 2021 (report)			6 000,00	ADEME / Subvention équipement TEPOS			2 617,75
Ordi Avelo			3 000,00				
Acces Très Haut Débit				ADEME / AAP Vélo frais poste			-
Etude Schéma directeur vélo	8 900,00	8 546,40	-	Leader / schéma directeur	34 400,00		34 400,00
Eco compteurs / Schéma vélo	15 000,00	10 350,00	5 000,00	Leader / eco compteurs	12 000,00		8 000,00
Etude TEPOS	15 000,00	7 290,00		Leader / 2 Vélos vae	4 400,00		4 400,00
Vélos de service pour l'Equipe projet	2 800,00	2 836,89	-	ACTEE			1 000,00
Caméra thermique			2 500,00	ADEME / etude tepos	14 700,00	12 200,00	
Stores			-	Leader / étude tepos	8 800,00		7 320,00
Climatisation bureau Directrice		3 364,31	-	Leader / Avelo2 service location vélo			15 600,00
véhicules	20 000,00	21 620,00	-				
Plaque pour balisage VTT		684,72	1 000,00	FIACRE / Région Invt Culture	16 320,00		16 320,00
structuration, mutualisation, Assises, Equipements	25 500,00	14 469,32	19 800,00	Département SDEEA numérisation - achat mat numérique/scénique		9 800,00	
Données type IGN	500,00		500,00	Remboursement participat° imprimante biblio Ayn		161,81	
données - SCOT	500,00		500,00	Savoie Biblio - matériel numérique	1 400,00		1 163,00
Régularisation opération lecture numérique							
Matériel numérique lecture (opération n°14 Biblio)	2 050,00	1 631,26					
Matériel Numérique		1 778,84	1 800,00				
Matériel animation		1 697,83	1 500,00				
Participation imprimante biblio Ayn		161,81					
application décalog	2 400,00		-				
Opération sous mandat "A vélo 2"				Opération sous mandat "A vélo 2"			
SPL Eco mobilité / accompagnement avelo2			47 000,00	CTS AVELO 2			10 000,00
Parc localtion VAE			32 155,00	Participation Com Com AVELO 2			18 400,00
Reversement étude aménagement vélo Yenne Chevelu et Novalaise			30 000,00	ADEME / AAP Vélo - Axes 1, 2 & 3			50 755,00
				ADEME étude aménagement vélo Yenne Chevelu et Novalaise			30 000,00
Remboursement Avance Leader Reg	20 000,00	20 000,00	15 000,00	FCTVA	3 500,00	3 533,67	9 978,74
CEE Tepcv				Virement section fct			
Régularisation opération lecture numérique				Régul Frais d'étude Schéma Directeur cyclable			42 732,00
Régul Frais d'étude Schéma Directeur cyclable			42 732,00				
Reprise de subvention			3 266,67	Amortissements	39 200,00	39 123,24	51 608,67
Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00	*Affectation reporté*	*117 447,91*	*117 447,91*	*85 040,35*
Total investissement	**132 650,00**	**97 226,28**	**225 753,67**		**252 167,91**	**182 266,63**	**389 335,51**
TOTAL F + i	**1 390 860,00**	**1 120 046,83**	**1 610 743,07**		**1 573 136,25**	**1 367 688,17**	**1 774 324,91**

163 581,84

CONVENTION TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION AUX ARTS ET A LA CULTURE

Tout au long de la vie

2022-2023-2024

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le Ministère de la Culture (la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Auvergne-Rhône-Alpes), représenté par Monsieur le Préfet du Département de la Savoie.

Le Ministère de l'Éducation Nationale, agissant par délégation de Madame la rectrice de l'Académie de Grenoble, Chancelière des universités représenté par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.

Ci-après désigné « L'État »,

La Région Auvergne Rhône-Alpes, représentée par, Monsieur Laurent Wauquiez, Président du Conseil Régional, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 12 octobre 2018.

Ci-après désigné « la Région »,

Le Département de la Savoie, représenté par, Monsieur Hervé GAYMARD, Président du Conseil départemental, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018.

Ci-après désigné « le Département »,

Le Conseil Savoie Mont Blanc, représenté par son Président Monsieur Hervé GAYMARD, dûment habilité par délibération du Bureau en date du

Ci-après désigné « CSMB »,

La Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette, représentée par son Président André BOIS, dûment habilité par délibération n° en date du

Ci-après désignée « CCLA »,

La Communauté de Communes de Val Guiers, représentée par son Président Paul REGALLET, dûment habilité par délibération n° en date du

Ci-après désignée « CCVG »,

La Communauté de communes de Yenne, représentée par son Président Guy DUMOLLARD, dûment habilité par délibération n° en date du 19 novembre 2018.

Ci-après désignée «CCY »,

Le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard, représenté par, Monsieur Guy DUMOLLARD, Président, dûment habilité par délibération du Comité syndical du 6 décembre 2018.

Ci-après désigné «SMAPS »,

VU la loi N° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
VU la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république ;
VU le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;
VU la circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013 instituant « le parcours d'éducation artistique et culturelle » ;
VU la circulaire n° 2013-036 du 20-3-2013 relative au projet éducatif territorial ;
VU la circulaire n° 2017-003 du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie de l'enfant et de l'adolescent ;
VU les contrats d'objectifs tripartites 2017-2021, entre les collèges de Savoie, le Rectorat de l'académie de Grenoble et le Département de la Savoie ;
VU la Convention cadre entre l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Conseil Savoie Mont Blanc et le Département pour une politique d'éducation artistique et culturelle concertée en Savoie 2018/2021;
VU les articles du code de l'éducation L121-1 et L121-6 sur la contribution de l'éducation artistique et culturelle à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture, et l'article D312-7 et suivants sur Le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle ;
VU l'article 103 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, rappelant que la politique culturelle doit faire référence aux droits culturels ;
CONFORMEMENT à la Charte de l'Education Artistique et Culturelle établie par le Haut Conseil à l'Education Artistique et Culturelle ;
VU les conventions interministérielles passées avec le Ministère de la Culture ;
VU la délibération de la commission permanente de la Région du 12 octobre 2018 ;
VU la délibération du conseil communautaire de la CCLA du 22 novembre 2018 ;
VU la délibération du conseil communautaire de la CCVG du 25 septembre 2018 ;
VU la délibération du conseil communautaire de la CCY du 19 novembre 2018 ;
VU la délibération de la commission permanente du Département du 23 novembre 2018 ;
VU la délibération du Bureau du CSMB du 6 décembre 2018 ;
VU la délibération du conseil syndical du SMAPS du 6 décembre 2018 ;

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

Par l'État

Le Ministère de la Culture :
L'éducation artistique et culturelle est en matière culturelle la priorité de la politique publique arrêtée par le Président de la République. Elle doit permettre au citoyen, par l'expérience sensible des pratiques, par la rencontre des lieux, des œuvres et des artistes de fonder une culture artistique personnelle, de s'initier aux différents langages de l'art et de diversifier et développer ses moyens d'expressions. Elle favorise l'esprit critique, la créativité, l'intelligence collective et initie à la pratique du débat. Elle est un facteur déterminant de la construction de la personne.
Cette priorité réaffirmée à de nombreuses reprises doit être comprise comme un moyen de correction des inégalités sociales et territoriales d'accès aux arts et à la culture. Cette responsabilité est partagée, dans un dialogue renforcé, entre l'Etat et les collectivités territoriales à l'échelle du territoire.

L'État (Direction régionale des affaires culturelles Auvergne – Rhône-Alpes) contribue financièrement à la réalisation des actions menées tout au long de la convention. Celles-ci seront précisées et chiffrées dans une annexe financière chaque année. Le montant annuel sera fixé par arrêté attributif, dans la limite des crédits disponibles, sur présentation d'un dossier de demande de subvention de la collectivité.

Le Ministère de l'Education nationale :
L'éducation artistique et culturelle (EAC) est au cœur de la politique du Ministère de l'Education nationale. Elle est un levier indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. L'EAC contribue également à l'apprentissage de la citoyenneté, dans une approche humaniste et fraternelle.
Dans ce contexte, le parcours d'éducation artistique et culturelle accompli par chaque élève doit se construire progressivement de l'école primaire au lycée, dans la complémentarité des temps scolaire et périscolaire d'une part, des enseignements et des actions éducatives d'autre part. Il conjugue l'ensemble des connaissances et des compétences que l'élève a acquises, des pratiques qu'il a expérimentées et des rencontres qu'il a faites dans les domaines des arts et de la culture. Le Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) s'appuie à la fois sur les enseignements dans le cadre du socle commun et des programmes, et sur des projets partenariaux en lien avec les ressources artistiques, culturelles et patrimoniales du territoire. L'ensemble des actions d'EAC doivent figurer dans les volets culturels des projets d'école et d'établissement, en intégrant la généralisation du PEAC.
Les conventions territoriales de développement de l'éducation artistique et culturelle permettent une intervention concertée de tous les acteurs publics en faveur du développement de l'éducation aux arts et à la culture. Elles constituent un cadre ouvert et modulable qui renforce sur un territoire les synergies locales, la structuration et la mise en réseau des acteurs culturels, éducatifs et sociaux. Elles inscrivent les équipements culturels qui structurent le territoire au cœur des projets menés. Elles favorisent le fonctionnement en réseau, la transversalité et la coopération.

L'éducation artistique et culturelle a été réaffirmée comme axe prioritaire des politiques interministérielles du ministère de la culture et du ministère de l'Education nationale, afin que 100% des jeunes bénéficient d'actions artistiques et culturelles.

Par la Région Auvergne Rhône-Alpes
Considérant sa nouvelle politique culturelle régionale adoptée par l'Assemblée plénière du 29 juin 2017, qui fixe comme l'une de ses priorités l'accessibilité territoriale et sociale à la culture, et le soutien aux initiatives qui privilégient la transmission, l'éducation et le partage
Considérant l'accompagnement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes aux projets concrets dans ses domaines de compétences ;
Considérant sa politique éducative en faveur des lycées et centres de formation des apprentis, et en particulier le volet culturel du dispositif « Découverte Région » dont l'objectif est d'offrir à chaque élève ou apprenti un parcours éducatif et culturel, à travers des rencontres, la découverte de spectacles ou d'expositions ou des temps de pratiques artistiques,
Considérant son engagement au titre du programme Culture et Santé,
Considérant sa politique jeunesse, et en particulier le Pass'Région, qui favorise l'autonomie des lycéens et apprentis dans leurs choix culturels et facilite la réalisation de projets d'éducation artistique et culturelle.

Par le Conseil Savoie Mont Blanc

Dans le cadre de ses missions et de l'application du plan de développement de la lecture publique 2015-2020 la Direction de la lecture publique (Savoie-biblio) :

- Accompagne la participation des acteurs de la chaîne du livre aux projets d'éducation artistique et culturelle en partenariat avec les autres acteurs culturels, socio-culturels et éducatifs,
- Mène une politique volontariste de développement de la lecture auprès de tous les publics, avec un effort particulier à destination des territoires prioritaires, de concert avec le Ministère de la Culture dans le cadre des Contrats territoire lecture,
- Accompagne les structures participant aux conventions de développement culturel dans les territoires d'expérimentation, particulièrement dans le cadre des résidences d'auteurs,
- Promeut la lecture auprès des adolescents, principalement à travers le prix littéraire « alTerre ado »,
- Contribue au développement de la lecture comme vecteur de lien social, en partenariat avec les acteurs socio-culturels et les bibliothèques,
- S'associe, le cas échéant, aux actions de formation continue.

Par le Département de la Savoie

La politique culturelle du Département vise à favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et aux pratiques artistiques.

Elle s'articule autour de 3 axes :

- Mettre en place des dispositifs et des outils d'accès du plus grand nombre,
- Consolider les ressources artistiques et culturelles départementales ou territoriales,
- Favoriser l'émergence de politiques culturelles partenariales sur l'ensemble des territoires.

Le Département de la Savoie a inscrit l'éducation artistique et culturelle comme une des priorités dans son schéma départemental des enseignements, de l'éducation et des pratiques artistiques et de l'action culturelle (Acte III signé à l'automne 2017). Ce dernier concerne 5 grandes domaines / thématiques : les actions des établissements d'enseignement artistique, le parcours artistique et culturel dans les collèges, Culture et lien social, le soutien à la pratique amateur, les projets artistiques de territoire.

Le Département propose, finance et met en œuvre «Artistes au Collège», dispositif d'éducation culturelle et artistique à disposition des collégiens, le fruit de nombreuses années de partenariat avec le Rectorat, l'Inspection Académique et la DRAC Auvergne Rhône-Alpes, notamment par le biais des contrats territoriaux de Savoie (volet culture Avant-Pays Savoyard).

Un soutien particulier accompagné d'un financement est également proposé aux actions de pratiques artistiques mettant en lien un établissement scolaire et un établissement d'enseignement artistique.

Le Département encourage l'accès au cinéma et au concert via des dispositifs qu'il finance auprès d'opérateurs ; «Collégiens au cinéma » avec l'Espace Malraux, scène nationale, et « Elèves au concert » avec l'Orchestre des Pays de Savoie.

Dans sa politique d'accompagnement à la diffusion des œuvres, le Département favorise l'accueil et le temps d'Artistes en résidence inscrit dans un partenariat avec un établissement scolaire (dispositif Savoie en Scène).

La Direction du développement artistique et culturelle accompagne et suit l'ensemble de ces dispositifs.

Par :
- la Communauté de Commune du Lac d'Aiguebelette,
- la Communauté de Communes du Val Guiers
- la Communauté de Communes de Yenne
- le SMAPS

Les trois Communautés de communes du Lac d'Aiguebelette, de Val Guiers et de Yenne se sont regroupées à travers le SMAPS afin de favoriser, dans le cadre de cette convention, l'émergence d'enjeux communs aux acteurs culturels de leurs territoires respectifs. Rassemblant respectivement 10 communes pour 5 300 habitants, 13 communes pour près de 12 000 habitants, et 13 communes pour 6 800 habitants - pour un total de 36 communes et 24 100 habitants - elles sont confrontées à des enjeux comparables.

Le territoire est riche d'une multitude d'initiatives culturelles sur lesquelles s'appuyer pour enraciner un projet de territoire qui fasse sens pour chacun. Si des dispositifs existent, la volonté locale est de pouvoir conforter la vitalité déjà existante.

Des dynamiques culturelles fortes sont portées à l'échelle de l'Avant-Pays Savoyard à travers :

- Le Rezo Lire : développement de l'offre en matière de lecture publique à travers la mise en réseau des bibliothèques du territoire grâce à deux chargées de missions et un portail numérique
- Les Parcours Artistiques : structuration et développement de l'offre en matière d'enseignement et d'éducation artistique en lien avec de Schéma Départemental
- Des événements culturels et/ou littéraire co-construits avec les partenaires du territoire tels que « En Avant-Pays, le Livre ! »
- Le réseau des acteurs culturels : accompagnement, mise en réseau et mutualisation de moyens et de communication.

Le reste de l'action culturelle relève largement de la compétence des communes ou d'initiatives privées. De même, des structures associatives et quelques collectivités assurent-elles une part importante de la programmation culturelle du territoire tout au long de l'année (Les Nuits d'étés, la CCLA, l'AEL, le Radio Musée Galetti, le cinéma d'Arts et d'essai de Saint Genix, La maison de la dent du Chat, les services enfance-jeunesse de la communauté de communes de Val Guiers et de Yenne, le SMAPS, mais aussi l'ensemble du réseau de Lecture Publique de l'Avant-Pays Savoyard).

D'une manière générale ces activités sont portées par des bénévoles ou des élus locaux. Peu de structures sont professionnalisées en dehors des nombreuses équipes artistiques et artistes individuels domiciliés sur le territoire

La rareté des locaux réservés aux activités culturelles et leur inadaptation à certaines pratiques contraignent les structures culturelles à être adaptables et à des formes artistiques légères.

Enfin, le soutien financier apporté par les communes ou les communautés de communes, à un certain nombre de structures culturelles, est plus faible que dans d'autres territoires similaires. Il en résulte une fragilité pour l'obtention de subventions de la part du Département, de la Région ou de l'Etat.

Photographie du territoire Avant-Pays Savoyard

- Deux dominantes de paysages : les prairies et la forêt mais importance des cours d'eau (Rhône, Guiers, Lac d'Aiguebelette, Lac de Saint-Jean-de-Chevelu, marais de Lagnieu).
- Activités Touristiques surtout autour des activités de pleine nature : 7 000 lits touristiques dont 84% en campings, développement des itinérances (Via Rhôna, St Jacques de Compostelle, Chemin du soleil, etc.).
- Artisanat et Commerce : les PME / PMI de commerces et artisanat sont les premières créatrices d'emploi. Un pôle commercial fort à La Baronnie à Pont de Beauvoisin Savoie avec près de 1000 emplois.
- Une industrie issue des villages qui se maintient grâce aux zones économiques proches de l'autoroute. Le Parc d'activités Val Guiers concentre aujourd'hui près de 300 emplois.
- Des collèges, un lycée voisin (en Isère) et des écoles primaires mais pas de formation supérieure ce qui amène les jeunes étudiants à partir dans les centres urbains.
- Une vie socioculturelle dynamisée par l'accroissement de population.

Au-delà du commun, chaque territoire a des atouts propres :

Communauté de communes de Val-Guiers

- Frontière entre Savoie et Isère et ancienne frontière entre le Dauphiné et la Savoie.
- Territoire rural de collines et de vallons, au cœur d'un triangle reliant Chambéry (à 30 km), Lyon (à 90 km) et Grenoble (à 50 km)
- Desserte par un échangeur autoroutier, deux gares ferroviaires, 4 aéroports dans un rayon de moins de 100 km.
- 2 pôle patrimoniaux : « Le Repaire Mandrin », espace scénographique dédié à Mandrin et lieu d'animations sur le territoire, et « Le Radio-musée Galletti », espace muséal dédié aux télécommunications
- « Atmosphère » Cinéma d'arts et d'essais à St Genix-les-Villages
- 2 nouvelles bibliothèques de plus de 100m2 avec des salariées à mi-temps et ? bibliothèques communales
- Service petite enfance, enfance-jeunesse.
- EHPAD avec deux sites (Saint-Genix-sur-Guiers et Pont-de-Beauvoisin 73)
- Collège

Communauté de communes de Yenne

- Frontière entre la Savoie et l'Ain
- Service petite enfance, enfance-jeunesse
- Intervenante musicale dans les écoles maternelles et élémentaires du territoire en relation avec l'Education Nationale et les associations musicales
- Enseignement musical « Le Chat aux Grandes Oreilles »
- « Music-Yenne » (concerts, chorale, poésie)
- Section de peinture et dessin « Art Local » avec le foyer-rural
- Clubs de théâtre
- Bibliothèque de Yenne de plus de 100m2 avec une personne salariée et ? bibliothèques communales
- Pôle patrimonial « Maison de la Dent du Chat » : découverte du territoire et lieu d'expositions et d'animations en relation avec tous les acteurs culturels
- EHPAD de Yenne et foyer-logement
- Collège
- Association Fourmilienne avec une programmation occasionnelle

Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette

- Territoire rural centré sur le lac (classé RNR), sur des enjeux environnementaux et une dynamique écotouristique.
- Centre socio-culturel AEL (Cinéma itinérant Cinébus, accueil de Malraux Nomade la Scène Nationale de Chambéry, guingettes estivales) et ses accueils RAM, enfance, jeunesse
- Multi-accueil petite enfance CCLA
- Bibliothèque de Novalaise de plus de 100m2 avec une personne salariée et ? bibliothèques communales
- Pôle patrimonial à la Maison du Lac : espace scénographique vitrine du territoire
- Musée « Lac & Nature » à Novalaise
- Maison du Lac : Espace de séminaires destiné à accueillir des expositions durant la période estivale
- Festival des Nuits d'Eté
- Programmation culturelle coordonnée par la CCLA (des RDV réguliers, 1 Temps fort scientifique, JEP, Festival des cabanes, Semaine du Spectateur)
- Collège de l'Epine à Novalaise
- 6 groupes scolaires
- EHPAD de Novalaise
- Galerie privée du Tournant

ARTICLE 1er : OBJECTIFS GENERAUX

Les signataires ont décidé de définir les termes de leur partenariat et leurs engagements respectifs dans le cadre d'une convention territoriale de développement de l'accès aux arts et à la culture.

Dans ce contexte, il a été convenu ce qui suit :

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Infuser le territoire d'actions d'éducation artistique et culturelle à tous les temps de la vie.
- Favoriser la rencontre et le vivre ensemble à travers l'action culturelle en impliquant les habitants du territoire.
- Faire converger les dynamiques et volontés à l'œuvre sur le territoire pour la consolidation d'une politique culturelle cohérente et diversifiée adaptée aux spécificités des territoires
- Accompagner le développement des compétences et la professionnalisation des acteurs locaux.
- Organiser des réseaux d'information et de communication efficients entre les partenaires et en direction du public.
- Faciliter l'acquisition de matériel culturel
- Identifier les apports concrets de la convention d'éducation aux arts et à la culture aux territoires, à travers l'évaluation telle que définie à l'article 8.

ARTICLE 2 : PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE

Les deux conventions précédentes semblent avoir portés leurs fruits en termes de sensibilisation des élus et partenaires sur la question culturelle. Ce mandat a vu émerger une forte mobilisation d'élus communaux en faveur de la culture et un désir important de porter des projets à l'échelle communale malgré de faibles moyens financiers à disposition.

Afin de prendre en compte une culture plurielle la plus riche possible, nous souhaitons inscrire ce projet dans la transversalité entre les disciplines artistiques et les publics mais aussi encourager les disciplines peu présentes sur le territoire.

La convention territoriale de développement de l'accès aux arts et à la culture, telle que proposée par la DRAC, constitue une réelle opportunité de travailler collectivement autour d'un projet cohérent, faisant appel aux ressources présentes sur le territoire et à des ressources professionnelles extérieures.

A l'échelle des trois communautés de communes, la volonté est d'inscrire le projet dans une dynamique de co-construction et de coopération, en créant les modes de gouvernance et une dynamique qui permettent la mutualisation et le développement des moyens mis à disposition de la culture (emplois, lieux, matériel, etc.).

La convention pourra s'appuyer sur les commissions culture des communautés de communes, les comités d'action culturelles et les réunions de réseau de l'éducation nationale pour favoriser la transversalité des publics et son rayonnement.

Les élus locaux portent la volonté que cette convention vienne nourrir le projet politique concerté émergeant actuellement des commissions cultures des communautés de communes.

En prenant en compte les priorités des différents signataires et les disciplines peu valorisées sur le territoire, les champs artistiques ci-dessous seront privilégiés :

- Arts de la scène ou de la rue en priorité, fédérateurs pour les élus du territoire
- Arts plastiques, arts visuels et numériques
- Patrimoine, architecture et paysages
-

Les publics visés plus particulièrement sur cette troisième convention :

- Les jeunes (en milieu scolaire ou extra-scolaire de la petite enfance au lycée)
- Les publics éloignés de la culture (en lien avec les structures sociales, de santé, etc.)
- Les publics des bibliothèques afin de maintenir la dynamique créée depuis le Contrat Territoire Lecture à travers le Rezo Lire

La démarche proposée, reposant sur ce cadre de convention pluriannuelle, permet de garantir la continuité des efforts, un investissement durable des énergies individuelles et collectives, et une participation progressive du plus grand nombre.
L'association, dans le cadre de projets culturels, d'acteurs issus du territoire et d'acteurs professionnels extérieurs au territoire sera également un facteur de réussite du projet.

ARTICLE 3 : METHODOLOGIE DE SELECTION

A défaut de projet artistique de territoire fort induisant l'adhésion unanime du comité de pilotage, le recrutement des artistes en résidence est réalisé, de la manière suivante :

- Large diffusion d'un appel à propositions artistiques sur la base des orientations fixées par le comité de pilotage
- Sélection d'un nombre restreint de candidatures par le comité de pilotage à rencontrer lors d'auditions
- Réalisation des auditions par le comité de pilotage
- Sélection de compagnies destinées à intervenir sur le territoire de l'Avant-Pays Savoyard pour la durée inscrite dans l'appel à proposition

ARTICLE 4 : GOUVERNANCE : comité de pilotage

Un comité de pilotage, réunissant les parties signataires et les partenaires associés, impulsera la politique partenariale de territoire et définira les orientations en cohérence avec les objectifs généraux. Il se réunira deux fois par an afin de dresser le bilan des actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la présente convention et de définir les perspectives du programme d'actions de l'année suivante. Le comité de pilotage, réunissant les parties validera le programme d'action et ses annexes financières.

Il est composé comme suit :

- Un représentant de la Direction régionale des affaires culturelles, référent désigné pour le suivi de la convention
- Un représentant de l'Education Nationale, le rectorat ou la direction des services départementaux de l'Education Nationale
- Un représentant de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Un représentant du Département de la Savoie ;
- Des représentants élus des trois Communautés de communes et notamment les élus référents Culture des Communautés de communes
- Le Vice-Président Culture du SMAPS
- L'agent du SMAPS en charge du suivi de ces dossiers
- Tout chargé de mission en charge du suivi et de l'évaluation régulière des projets développés sur chacune des communautés de communes
- Un représentant de la Direction de la lecture publique du Conseil Savoie Mont Blanc

Le comité de pilotage a la possibilité d'inviter d'autres personnes engagées dans ce projet.

En cas de votes, chaque structure à 1 voix et peut se faire représenter.

ARTICLE 5 : PROGRAMMATION FINANCIERE DES ACTIONS

L'Etat (Direction régionale des Affaires Culturelles) contribue financièrement à la réalisation de la convention territoriale d'éducation artistique et culturelle 2022-2024 et des actions décrites dans l'article 2 de la présente convention. Le montant annuel sera fixé par arrêté attributif dans la limite des crédits disponibles sur présentation d'un dossier de demande de subvention.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes contribue à la réalisation des actions prévues dans la présente convention. Le montant sera défini et attribué, sous réserve de l'inscription au budget régional des crédits nécessaires, sur présentation d'un dossier de demande de subvention.
Par ailleurs, la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'attache à faire converger sur le territoire de la présente convention, une partie de ses financements fléchés sur les dispositifs mentionnés en préambule,
Les interventions financées dans le cadre de cette convention devront répondre à la fois à un critère d'exigence artistique et à la prise en compte des habitants dans leur diversité.

Le Département contribue dans le cadre des financements déjà apportés via les dispositifs de soutien à l'éducation artistique et scolaire des jeunes (contrats territoriaux de Savoie).

Le Conseil Savoie-Mont-Blanc (Direction de la lecture publique – Savoie-biblio) contribue dans le cadre des moyens mis en œuvre pour le développement de la lecture publique sur les territoires.

La participation du Syndicat mixte de l'Avant pays savoyard (SMAPS) correspond à la valorisation du temps de travail de ses agents. Le SMAPS coordonne la convention territoriale d'éducation artistique et assure son portage administratif et financier pour le compte des différents signataires.

Les Communautés de communes du Lac d'Aiguebelette, de Val Guiers, de Yenne contribuent financièrement à la réalisation des actions décrites dans l'article 2 de la présente convention à hauteur minimum de 4 000€ annuels chacune. Le montant annuel de la participation des Communautés de Communes sera fixé par délibération des conseils communautaires.

ARTICLE 6 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans (2022-2023-2024). Elle prend effet en juillet 22. Elle prendra fin le 31 décembre 2024. Ce terme pourra être adapté en fonction de l'avancée des différents projets.

ARTICLE 7 : PROCEDURES MODIFICATIVES

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les différents partenaires signataires. Ces avenants feront partie intégrante de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. Les modifications ne peuvent en aucun cas remettre en cause les objectifs généraux définis dans la présente convention.
La contribution ultérieure d'éventuelles nouvelles parties à la convention donne lieu à conclusion d'une nouvelle convention.

ARTICLE 8 : APPRECIATION ET EVALUATION

Une évaluation menée conjointement par les parties contractantes, portera notamment sur la conformité de l'action réalisée aux objectifs ci-dessus et dans la mesure du possible, son impact.
Elle contient des bilans de l'équipe artistique et une évaluation conduite auprès des acteurs du territoire ayant accueilli des actions au terme des projets menés.
Les modalités d'évaluation des projets seront déterminées avec le ou les opérateurs sélectionnés et seront notées sur l'annexe annuelle liée à la présente convention.

ARTICLE 9 : COMMUNICATION ET INFORMATION

Chacun des supports de communication émanant des acteurs culturels devra mentionner le soutien financier des différents services de l'Etat, de la Région, du Département, du CSMB, du SMAPS et des Communautés de communes et fera apparaître les logos et mentions de tous les partenaires financiers selon leur formulation.
Une vigilance sera portée sur le bon relais des financeurs dans les médias.

ARTICLE 10 : RESILIATION ET RECONDUCTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de deux mois

suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles.
En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle de la convention sans accord écrit, les partenaires peuvent demander le reversement de tout ou partie des subventions versées.

ARTICLE 11 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige pouvant intervenir entre les parties, celles-ci s'engagent à privilégier la conciliation. A défaut le tribunal compétent est le tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38 022 Grenoble Cedex

Fait à Belmont-Tramonet en 9 exemplaires le

Le Préfet de la Savoie

Pascal BOLOT

Le Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Laurent WAUQUIEZ

Le Président du Conseil départemental de la Savoie

Hervé GAYMARD

Le Président du Conseil Savoie Mont-Blanc

Hervé GAYMARD

Le Directeur Académique des Services de l'Education nationale,

François COUX

Le Président de la Communauté de communes du lac d'Aiguebelette

André BOIS

Le Président de la Communauté de communes de Yenne

Guy DUMOLLARD

Le Président de la Communauté de communes de Val Guiers

Paul REGALLET

Le Président du Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard

Guy DUMOLLARD

CRTE du 25 mars 2022 - AVANT PAYS SAVOYARD - Maquette financière prévisionnelle 2022

Groupement 1 : La rénovation des bâtiments publics (communaux)

De nombreuses communes de l'Avant Pays Savoyard ont prévu des travaux de rénovation de leurs bâtiments communaux (mairie, logements, écoles...). Ces actions prévoient des travaux favorisant une meilleure efficacité énertique et une baisse des consommations d'énergie (avec de l'isolation, des changement des systèmes d'éclairage et de chauffage...). Cette dynamique en termes de rénovation énergétique va se poursuivre durant les années à venir, avec d'autres opérations du même type. Une approche globale de la rénovation est encouragée, ainsi que des audits énergétiques préalables.

Action n°	Axe stratégique	Maître d'ouvrage	Intitulé projet	Commune	Description du projet	Calendrier	Budget (euros HT)	Subventions ETAT 2022 demandées	Dispositif de financement Etat	Subventions Etat déjà obtenues début 2022	Engagement programmé	Autofin affiché	Subv attendues	Contribution à la transition écologique	Notation COTEC
	5 - S'épanouir et s'accomplir	CC Val Guiers	Salamandre Local Ado	Pont de Beauvoisin	extension, mise aux normes (accessibilité, énergétique, acoustique) et création d'un préau pour le local ado des Salamandres à Le Pont-de-Beauvoisin	2022	300 445 €	**150 000 €**	DETR / DSIL		jul 2022	20,0 %	80 % (dont 50 % Etat)	Impact positif sur la lutte contre le changement climatique et contre les pollutions. Impact sociétal	1
		Jongieux	rénovationRDC de l'ancienne école (destiné à l'installation d'artisans d'art local)	Jongieux	rénovation complète du RDC de l'ancienne école (destiné à l'installation d'artisans d'art local)	2022	98 430 €	**41 006 €**	DETR / DSIL		fév 2022	20,0 %	80 % (dont 41,7 % Etat)		1
		Saint-Paul	rénovation de la toiture et isolation des combles de la partie ancienne de l'école	Saint-Paul	rénovation de la toiture et isolation des combles de la partie ancienne de l'école	2022	83 575 €	**33 430 €**	DETR / DSIL		mar 2022	20,0 %	80 % (dont 40 % Etat)		1
		Verel-de-Montbel	rénovation mairie (isolation, chauffage, éclairage, ventilation et accessibilité) et création d'un WC public	Verel-de-Montbel	rénovation de la mairie (isolation, chauffage, éclairage, ventilation et accessibilité) et création d'un WC public	2022	532 200 €	**425 760 €**	DETR / DSIL		2022	20,0 %	80 % (dont 80 % Etat)		1
		Yenne	rénovation (énergétique, accessibilité, toiture) du presbytère (dernière cure en activité de Grand lac)	Yenne	rénovation (énergétique, accessibilité, toiture) du presbytère (dernière cure en activité de Grand lac)	2022	395 000 €	**177 750 €**	DETR / DSIL		1er trimestre 2023	55,0 %	45 % (dont 45 % Etat)		2
		Nances	rénovation de l'église Saint Pierre Saint Blaise	Nances	rénovation de l'église Saint Pierre Saint Blaise	2022	21 983 €	**8 793 €**	DETR / DSIL		fin jan 2022	20,0 %	80 % (dont 40 % Etat)		1

Groupement 2 : Rénovation des écoles

Un certain nombre de communes a fait part de la nécessité d'effectuer des travaux aux niveaux des écoles communales, pour diverses raisons : inconfort thermique, exiguité, mise aux normes. Afin de coordonner ces volontés et dynamiques, le SMAPS a monté un Plan Écoles rassemblant tous les projets sous un même ensemble, et a ainsi candidaté à un AAP national "Merisier". D'ici à 2023, c'est près d'une dizaine de communes qui auront engagé des travaux sur leurs bâtiments scolaires.

Action n°	Axe stratégique	Maître d'ouvrage	Intitulé projet	Commune	Description du projet	Calendrier	Budget (euros HT)	Subventions ETAT 2022 demandées		Subventions Etat déjà obtenues début 2022	Engagement programmé	Autofin affiché	Subv attendues	Contribution à la transition écologique	Notation COTEC
		SI scolaire du mont Tournier	Ecole primaire Champagneux	Champagneux, Saint-Genix-les-Villages	réfection de la toiture de l'école primaire de Champagneux	2022	29 824 €	**9 245 €**	DETR / DSIL		1er semestre 2022	38,0 %	62 % (dont 31 % Etat)	Impact positif sur la lutte contre les pollutions et sur le changement climatique	1
		SI scolaire de Montbel	Ecole maternelle Verel	Verel-de-Montbel	installation de volets roulants solaires à l'école maternelle de Verel-de-Montbel	2022	6 344 €	**1 649 €**	DETR / DSIL		avr 2022	48,0 %	52 % (dont 26 % Etat)	Impact positif sur la lutte contre les pollutions et sur le changement climatique	1
		Ayn	Ecole primaire Ayn	Ayn	réaménagement de la cour de l'école primaire	2022	165 006 €	**44 552 €**	DETR / DSIL		mai. 2022	20,0 %	80 % (dont 27 % Etat)		1
		Saint-Genix-les-Villages	Ecole primaire Saint Genix	Saint-Genix-les-Villages	rénovation du 2ème hall d'entrée, des 2 classes du RDC et de la montée d'escalier de l'école primaire (2ème tranche) et création de toilettes intérieures (dont PMR),	2022	48 874 €	**14 662 €**	DETR / DSIL		mar 2022	70,0 %	30 % (dont 30 % Etat)		1

Groupement 3 : Construction de bâtiments publics

Avec l'objectif d'augmenter le nombre de services sur le territoire, ou de les améliorer, les collectivités prévoient la construction de nouveaux bâtiments publics. L'accueil des enfants et l'accès aux soins sont représentés dans ces nouvelles constructions.

Action n°	Axe stratégique	Maître d'ouvrage	Intitulé projet	Commune	Description du projet	Calendrier	Budget (euros HT)	Subventions ETAT 2022 demandées		Subventions Etat déjà obtenues début 2022	Engagement programmé	Autofin affiché	Subv attendues	Contribution à la transition écologique	Notation COTEC
		Traize	TravauxVRD pour bâtiment communal (garderie, local commercial et logements) et de 10 logements	Traize	aménagements de VRD au chef-lieu (1ère tranche) en vue de l'implantation d'un bâtiment communal (garderie, local commercial et logements) et de dix logements individuels locatifs et en accession	2022	193 123 €	**88 836 €**	DETR / DSIL		2022	54,0 %	46 % (dont 46 % Etat)		1

Groupement 4 : Changement de l'éclairage public

En 2021, deux communes ont fait le choix de remplacer leur éclairage public vétuste et consommateur en énergie par des éclairages LED. Cette dynamique va se poursuivre durant les années à venir, avec d'autres opérations du même type.

Action n°	Axe stratégique	Maître d'ouvrage	Intitulé projet	Commune	Description du projet	Calendrier	Budget (euros HT)	Subventions ETAT 2022 demandées		Subventions Etat déjà obtenues début 2022	Engagement programmé	Autofin affiché	Subv attendues	Contribution à la transition écologique	Notation COTEC
		Saint-Genix-les-Villages	rénovation de l'éclairage public (luminaires LED) - tranche 2022	Saint-Genix-les-Villages	rénovation de l'éclairage public (luminaires LED) - tranche 2022	2022	52 875 €	**15 863 €**	DETR / DSIL		jun 2022	52,0 %	48 % (dont 30 % Etat)		P2

Groupement 5 : Gestion des déchets

Les intercommunalités disposant de la compétence "gestion des déchets ménagers" mettent en place des actions facilitant cette gestion. Ces opérations sont particulièrement importantes pour le maintien d'un cadre de vie agréable et la réduction des pratiques nuisibles pour l'environnement.

Action n°	Axe stratégique	Maître d'ouvrage	Intitulé projet	Commune	Description du projet	Calendrier	Budget (euros HT)	Subventions ETAT 2022 demandées		Subventions Etat déjà obtenues début 2022	Engagement programmé	Autofin affiché	Subv attendues	Contribution à la transition écologique	Notation COTEC
	6 - Vivre avec son environnement	Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette	Aménagement d'une plateforme de broyage des déchets verts / Zone artisanale du Goûtier	Novalaise	Le territoire dispose d'une première plateforme de broyage des déchets verts située sur la commune de Dullin. Compte-tenu du besoin et afin de limiter certains pratiques (feu, dépôts sauvages...), la CCLA a programmé la réalisation d'une deuxième plateforme qui sera implantée dans la zone artisanale du Goûtier (commune de Novalaise) à côté des bâtiments des services techniques de la CCLA.	2022	132 000 €	**66 000 €**	DETR / DSIL		jun 2022	50 %	50 % (dont 50 % Etat)	Impact positif sur les déchets et l'économie circulaire, sur la lutte contre les pollutions, et sur le changement climatique	1

Groupement 6 : Habitat

Afin de connaître et répondre aux besoins des habitants du territoire en termes d'habitat, deux études sont prévues en 2021. Les résultats permettront d'orienter les politiques en matière de logement, et plus largement relatives au cadre de vie.

Action n°	Axe stratégique	Maître d'ouvrage	Intitulé projet	Commune	Description du projet	Calendrier	Budget (euros HT)	Subventions ETAT 2022 demandées		Subventions Etat déjà obtenues début 2022	Engagement programmé	Autofin affiché	Subv attendues	Contribution à la transition écologique	Notation COTEC
		Lépin-le-Lac	création de deux logements au dernier étage de la mairie	Lépin-le-Lac	création de deux logements au dernier étage de la mairie	2022	184 900 €	**90 000 €**	DETR / DSIL		25/11/21	20,0 %	80 % (dont 33 % Etat)		P1
		Traize	isolation des murs et changement des menuiseries extérieures de l'ancien presbytère (MAM + 1 appartement)	Traize	isolation des murs et changement des menuiseries extérieures de l'ancien presbytère (MAM + 1 appartement)	2022	70 288 €	**32 333 €**	DETR / DSIL		2022		30 % (dont 30 % Etat)		1
		Particuliers	Dispositif Etat MaPrimRénov en 2022			2022	483 768 €		Relance – Ma prime rénov (chiffres janvier-février 2022 à ce stade)	**170 230,00 €**			35,00 %		

Groupement 7 : Tourisme et gestion de la surfréquentation touristique

Le territoire du Lac d'Aiguebelette connait, à certains moments, d'importants pics de fréquentation touristique. Les actions ci-dessous visent à aqcuérir une meilleure connaissance de ce phénomène et à mettre en place des solutions adaptées.

Action n°	Axe stratégique	Maître d'ouvrage	Intitulé projet	Commune	Description du projet	Calendrier	Budget (euros HT)	Subventions ETAT 2022 demandées		Subventions Etat déjà obtenues début 2022	Engagement programmé	Autofin affiché	Subv attendues	Contribution à la transition écologique	Notation COTEC
		ND	Rénovation de la toiture du château de Saint-Béron	Saint-Béron	Rénovation de la toiture du château de st béron	2022	12 870 €	**5 148 €**	DRAC – BOP 175 Soutien au patrimoine						
		ND	Restauration d'urgence du château de La Forest à St Jean de chevelu	Saint-Jean-de-Chevelu	Restauration d'urgence du château de La Forest à St Jean de chevelu	2022	500 000 €	**150 000 €**	DRAC – Mission Bern						

Groupement 8 : Terrains de sports à destination des jeunes

Il a été relevé que le territoire manque d'équipements sportifs à destination des jeunes. Afin d'offrir davantage de possibilités à cette population, des communes s'engagent dans la création d'équipements sportifs.

Action n°	Axe stratégique	Maître d'ouvrage	Intitulé projet	Commune	Description du projet	Calendrier	Budget (euros HT)	Subventions ETAT 2022 demandées		Subventions Etat déjà obtenues début 2022	Engagement programmé	Autofin affiché	Subv attendues	Contribution à la transition écologique	Notation COTEC
		Saint-Béron	réhabilitation de la pelouse et de l'éclairage du terrain de football (phase 1)	Saint-Béron	réhabilitation de la pelouse et de l'éclairage du terrain de football (phase 1)	2022	227 200 €	**113 600 €**	DETR / DSIL		jun 2022	20,0 %	80 % (dont 50 % Etat)		P1 ?

Groupement 9 : Parcours et sentiers

Dans le cadre de la promotion de l'écotourisme et des activités de pleine nature, les acteurs du territoire veulent augmenterl'offre d'activités de plein air : sentiers, randonnée, trail, course d'orientation... Ces actions permettront de toucher un public large et diversifié : familles, sportifs, touristes, etc. Dans l'optique de développer l'attractivité sur différentes zones du territoire.

Action n°	Axe stratégique	Maître d'ouvrage	Intitulé projet	Commune	Description du projet	Calendrier	Budget (euros HT)	Subventions ETAT 2022 demandées		Subvention obtenues	Engagement programmé	Autofin affiché	Subv attendues	Contribution à la transition écologique	Notation COTEC
		Yenne	création d'une piste de pump-track et d'un parcours santé esplanade du Rhône	Yenne	création d'une piste de pump-track et d'un espace santé esplanade du Rhône	2022	100 000 €	**35 000 €**	DETR / DSIL		3ème trimestre 2022	23,0 %	77 % (dont 35 % Etat)		1

Groupement 10 : Préservation des espaces naturels et aquatiques

Fort de ses espaces naturels, le territoire poursuit sa politique de préservation et de mise en valeur de ce patrimoine. Les actions inscrites en 2021 se concentrent sur les milieux aquatiques et humides.

Action n°	Axe stratégique	Maître d'ouvrage	Intitulé projet	Commune	Description du projet	Calendrier	Budget (euros HT)	Subventions ETAT 2022 demandées		Subvention obtenues	Engagement programmé	Autofin affiché	Subv attendues	Contribution à la transition écologique	Notation COTEC
		Champagneux avec co-maîtrise d'ouvrage avec le SIEGA	refection réseaux eaux usées Guinguette	Champagneux	réfection des réseaux de collecte des eaux usées des bâtiments de la Guinguette (co-maîtrise d'ouvrage avec le SIEGA)	2022	14 220 €	**5 200 €**	DETR / DSIL		1er semestre 2022	28,0 %	72 % (dont 36 % Etat)	Impact positif sur la ressource en eau et la préservation des espaces naturels	1
			Bassin versant Val Guiers : PAPI (en lien avec le côté Isère)	Multiples	Lancement de l'étude de définition des ouvrages de protection contre les inondations					**134 310 €**					
					Travaux en cours d'eau					**96 930 €**					

Groupement 11 : Mobilités douces

En lien avec le schéma directeur cyclable de l'Avant Pays Savoyard, des études et actions d'aménagement de voies pour les mobilités douces sont prévues. Plusieurs objectifs sont poursuivis : favoriser l'usage du vélo par les habitants (en diminuant l'usage de la voiture individuelle), favoriser l'itinérance à vélo...

Action n°	Axe stratégique	Maître d'ouvrage	Intitulé projet	Commune	Description du projet	Calendrier	Budget (euros HT)	Subventions ETAT 2022 demandées		Subvention obtenues	Engagement programmé	Autofin affiché	Subv attendues	Contribution à la transition écologique	Notation COTEC
		CC Val Guiers	Stationnement vélos Guinguette	Champagneux, Saint-Genix-les-Villages	aménagement d'une aire de stationnement équipée de services dédiés à l'entretien des vélos le long de la Via Rhôna à La Guinguette	2022	343 920 €	**150 000 €**	DETR / DSIL		août 2022	26,0 %	74 % (dont 44 % Etat)		1
		Communauté de Communes duLac d'Aiguebelette	Plan vélo et mobilités actives (« fonds mobilités actives »)	Communauté de Communes duLac d'Aiguebelette	d'Aiguebelette, tronçon sud-ouest, liaison avec la ga	2022			AAP relance fonds mobilités actives	**565 750,00 €**					
		SMAPS	Dépôt d'un dossier à l' AAP vélo 2022 ?						AAP vélo						
		SCOT Métropole Savoie	Enquête ménage mobilités EMC2	Multiples	Réalisation d'une enquête mobilités auprès des ménages printemps 2022					**88 460€**					

Groupement 12 : Gestion du foncier

Les actions ci-dessous ont l'objectif commun de favoriser une meilleure gestion du foncier, permettant un accès ciblé au développement de certaines activités. L'exigence en termes de limitation de l'artificialisation des sols est au cœur des réflexions des opérations.

Action n°	Axe stratégique	Maître d'ouvrage	Intitulé projet	Commune	Description du projet	Calendrier	Budget (euros HT)	Subventions ETAT 2022 demandées		Subvention obtenues	Engagement programmé	Autofin affiché	Subv attendues	Contribution à la transition écologique	Notation COTEC
		Métropole Savoie	AMI ZAN (« Zéro Artificialisation Nette ») de l'ADEME						AMI ZAN ADEME	En cours					

13 : Opérations non regroupées

Les actions ci-dessous sont, à ce jour, isolées et ne peuvent pas être regroupées de la façon précédente. Elles ont été retenues pour leur impact positif sur la transition écologique, leur aspect structurant pour le territoire ou leur concordance avec le projet de territoire. Elles pourront ultérieurement faire l'objet de regroupement en grappes.

Action n°	Axe stratégique	Maître d'ouvrage	Intitulé projet	Commune	Description du projet	Calendrier	Budget (euros HT)	Subventions ETAT 2022 demandées		Subventions Etat déjà obtenues	Engagement programmé	Autofin affiché	Subv attendues	Contribution à la transition écologique	Notation COTEC
		Dullin	parking 10 places pour pôle d'activités, désimperméabilisation abords gîtes et création de cheminements piétons	Dullin	création d'un parking excentré de 10 places pour le pôle d'activités, désimperméabilisation des abords des gîtes et création de cheminements piétons (tranche 3)	2022	276 836 €	96 000 €	DETR / DSIL		jun 2022	20,5 %	79.5 % (dont 34,7 % Etat)		1
		Jongieux	installation de 8 plateaux surélevés dans la traversée des hameaux de Jongieux le haut, Aimavigne et Barcontian	Jongieux	installation de 8 plateaux surélevés dans la traversée des hameaux de Jongieux le haut, Aimavigne et Barcontian	2022	65 960 €	30 342 €	DETR / DSIL		mai. 2022	54,0 %	46 % (dont 46 % Etat)		2
		Le Pont-de-Beauvoisin	acquisition de deux columbariums	Le Pont-de-Beauvoisin	acquisition de deux columbariums	2022	29 320 €	11 728 €	DETR / DSIL		jun 2022	27,0 %	73 % (dont 40 % Etat)		1 ?
		Saint-Béron	enfouissement des réseaux secs au hameau du Bernerd	Saint-Béron	enfouissement des réseaux secs au hameau du Bernerd	2022	82 540 €	24 762 €	DETR / DSIL		?	33,0 %	67 % (dont 30 % Etat)		1 ?
		Saint-Paul	mise en conformité de la défense incendie aux lieux-dits La Terrosière, Sur Sologne et Les Borrels	Saint-Paul	mise en conformité de la défense incendie aux lieux-dits La Terrosière, Sur Sologne et Les Borrels	2022	47 310 €	18 924 €	DETR / DSIL		mar 2022	20,0 %	80 % (dont 40 % Etat)		2
		ComCom Val Guiers	Financement d'un chef de projet Petites villes de demain	Saint Genix les Villages	Financement d'un chef de projet Petites villes de demain	2022		30 000 €	ANCT – Petites villes de demain						
		Attignat-Oncin	1 volontaire territorial en administration à Attignat-Oncin	Attignat-Oncin	1 volontaire territorial en administration à Attignat-Oncin	2022			Relance ANCT _VTA	15 000,00					
		SMAPS	1 projet de recrutement de VTA au SMAPS	SMAPS	1 projet de recrutement de VTA au SMAPS	2022		15 000 €	Relance ANCT _VTA						
		France services	3 France Service (fonctionnement 2022)	France services	France services Yenne, Novalaise (postale), Saint-Genix	2022			France services	64 000,00					
		ND	Déploiement New Deal mobile 2022 dans l'avant pays savoyard	Multiples	Déploiement de téléphonie mobile à Sainte-marie d'Alvey avant juin2022 et à Saint-Maurice de Rotherens et Grésin avant octobre 2022 et Jongieux, Attignat-Oncin, Meyrieux, St Alban de Montbel avant fin 2022	2022			New Deal mobile (3 Mds euros au niveau national)						
							TOTAUX	1 885 583 €		1 046 220 €					

Dont 24 dossiers déposés à la DSIL / DETR pour 1 685 435 euros